

**Registre des délibérations du Conseil Municipal du 09 février 2024**

**Le 09 février 2024**

*Le neuf février deux mille vingt-quatre, le Conseil municipal dûment convoqué le 02 février 2024, s'est réuni à 18 heures 30, sous la Présidence de Christelle RUYSSCHAERT, Maire.*

*Présents : BOMPARD Marie-France, HELMER Laurence, JOUVE Michaël, MORIN Michel, PERRIN Roseline, VALETTE Annie, MAURY Éric, RUYSSCHAERT Christelle.*

*Absents :, AUBERT Vincent (pouvoir à Mme Perrin), BOUDES Rémi.*

*Secrétaire de Séance : HELMER Laurence*

1/ Procès-verbal du conseil municipal du 05 décembre 2023, approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
20240201**

**Objet : Location appartement communal 6 allée des Tilleuls**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appartement communal « 6 allée des tilleuls » est toujours vacant.

Le Maire présente la demande de location reçue en Mairie pour ce logement.

Les Conseillers après avoir délibéré, 7 POUR 2 ABSTENTIONS

- ✎ **ACCEPTENT** de louer l'appartement communal « 6 Allée des Tilleuls » à M.LIEBART Nestor et ce à compter du 01 mars 2024.
- ✎ **FIXENT** le loyer à 450 euros par mois et 15 € de charges mensuelles ;
- ✎ **FIXENT** La caution représentant 1 mois de loyer à 450 euros;
- ✎ **DONNENT** tout pouvoir à Madame le Maire pour la signature du bail ;
- ✎ **CHARGENT** Madame le Maire d'en informer le service de gestion comptable de Nyons.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
20240202**

**Objet : Convention d'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.**

## Registre des délibérations du Conseil Municipal du 09 février 2024

VU : L'article L 3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### CONSIDÉRANT :

- l'offre d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement proposée par le Département, composée:
  - d'une mission d'information et de conseils
  - d'une assistance à l'exploitation des systèmes d'assainissement collectifs (SATESE)
  - d'une assistance à l'exploitation des ouvrages d'eau potable (SATEP)
  - d'une assistance technique d'ingénierie (INGENIERIE)
  - d'un service d'assistance technique à l'assainissement autonome (SATAA)
  - d'une mission d'animation de la politique de l'eau
- la convention d'assistance technique proposée par le Département aux collectivités éligibles, pour une durée de 3 ans renouvelables 2 fois, avec au choix les missions SATESE, SATEP et INGENIERIE (cumul possible),

Il est précisé que :

- l'assistance à l'exploitation (SATESE et SATEP) donne lieu à des visites des ouvrages par les techniciens du Département
- l'assistance d'ingénierie est engagée sur demande de la collectivité, et précisée dans une lettre de mission au Département signée des deux parties
- l'éligibilité de la collectivité à cette assistance selon les critères réglementaires (population, potentiel financier, zone de montagne)
- la contribution financière annuelle demandée aux collectivités bénéficiaires, dont le montant est défini par application des barèmes fixés par arrêté interdépartemental,
- la nouvelle convention signée annulera et remplacera l'actuelle convention SATESE (*le cas échéant*),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de recourir à l'assistance technique départementale avec les options suivantes :
  - SATESE : oui
  - SATEP : oui
  - Ingénierie : oui
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec les options décidées, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une assistance d'ingénierie au besoin et à signer les lettres de mission d'ingénierie ; il doit en rendre compte au conseil municipal

  
Le Maire,  
Christelle RUYSSCHAERT